

Accès au cannabis

Boîte à outils sur le Cannabis et personnes âgées

Dans une pharmacie à l'aide d'une ordonnance (nabilone et nabiximols)

En s'inscrivant et en achetant auprès d'un producteur autorisé (à l'aide d'un document médical)

5 façons d'accéder au cannabis* au Canada

Dans un magasin de détail ou une boutique en ligne autorisé

Par un détaillant ou un revendeur non réglementé et non autorisé (**non recommandé**)

En produisant votre propre cannabis ou en désignant une personne pour en produire pour vous

Quels sont les avantages liés à l'achat du cannabis auprès d'un producteur ou un vendeur autorisé?

- Cannabis dont la qualité est contrôlée
- Cannabis disponible (avec des options de livraison) dans toutes les provinces et tous les territoires
- Accès potentiel à des produits spécialisés de cannabis thérapeutique qui ne sont pas offerts par le biais du marché du cannabis à des fins non médicales

Le document médical

Un document médical est exigé pour acheter du cannabis à un producteur ou un vendeur autorisé. Un médecin ou une infirmière praticienne doit remplir le document médical pour vous.



Le document médical peut :

- Diminuer la stigmatisation associée à l'utilisation du cannabis
- Être exigé par certains employeurs ou locateurs
- Être utilisé pour faire une réclamation d'assurance ou demander des déductions fiscales
- Permettre d'obtenir un rabais de compassion
- Permettre d'avoir accès à une plus grande variété de produits
- Permettre l'utilisation du cannabis dans des endroits publics (là où le cannabis est autorisé)

*Le terme cannabis fait référence à tous les modes de consommation du cannabis, y compris les cannabinoïdes sur ordonnance.

Accès au cannabis



Lorsque vous achetez du cannabis auprès d'un producteur ou un vendeur autorisé recherchez ce qui suit :



Un timbre d'accise



Le symbole normalisé du cannabis

Une mise en garde sanitaire



Un timbre provincial/
territorial



BC CANNABIS STORES



La réglementation en matière d'emballage des produits du cannabis exige que les mises en garde soient prédominantes. L'étiquetage uniformisé des produits du cannabis réglementés fournit aux consommateurs l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées.

Soyez à l'affut des signaux d'avertissements suivants concernant les vendeurs non autorisés :

- Magasin de détail ou site Web mal conçu et d'aspect non professionnel
- Allégations que les produits de cannabis peuvent être expédiés partout au Canada. La loi actuellement en vigueur au Canada indique que les vendeurs autorisés ne peuvent pas expédier du cannabis par la poste à l'extérieur des frontières de leur province ou territoire;
- Politiques de retour ou de protection des renseignements personnels obscures ou absentes;
- Absence de coordonnées (p. ex., numéro de téléphone, courriel, adresse postale) sur le site Web
- Adresse électronique générique (p. ex., Gmail, Yahoo, Hotmail);
- Bas prix;
- Exigence de paiement par virement électronique ou en crypto monnaie.

